

Délibération n° BUR. – 28 – 10 novembre 2020 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, en matière d'appareils de scanographie.

Par lettre en date du 14 octobre 2020, notifiée par courrier le 19 octobre 2020, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

L'UNCAM envisage de procéder à une actualisation de la classification des appareils de scanographie à critères constants.

L'UNOCAM prend acte de cette proposition de modifications de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité